

## Réunion du 05 octobre 2016

Présents : Audrey LATRUFFE, Anne-Laure CROISIER, Stéphanie MILLET, Valérie SPYCKERELLE, Emmanuel DRONNET, Géraldine PERINET, Mégane ALLEGRE, Jean-Yves REVEL, Sandrine JOURNOUD, Jérôme CACLIN, Amélie BARDES

---

### PORTAIL

Suite à la mise en place du plan Vigipirate l'année dernière, les ATSEM ont été chargées de surveiller les personnes entrant par le portail de l'école maternelle. A la demande de la mairie, les parents n'avaient pas le droit d'entrer dans les locaux. Cette organisation avait pour conséquence de limiter fortement le dialogue parents-enseignantes, normalement favorisé en école maternelle.

Après consultation des textes officiels ministériels par les enseignantes, il s'avère qu'aucune clause ne prévoit d'empêcher les parents d'entrer dans les locaux. Il a donc été convenu dans un second temps que les ATSEM poursuivraient leur surveillance des entrées, tandis que les parents accompagneraient les enfants jusqu'à leurs classes.

Cette année, l'Education Nationale a donné également des directives et oblige chaque établissement scolaire à mettre quelqu'un à son entrée. La mairie, employeur des ATSEM, estime que c'est à l'initiateur de cette directive d'assurer la permanence au portail. Elle a de plus souligné que les ATSEM n'étaient pas habilitées à vérifier l'identité des personnes, ou à fouiller les sacs.

Malgré leur volonté de répondre aux obligations institutionnelles et contextuelles, l'équipe pédagogique se retrouve dans une impasse : durant le temps scolaire, l'enseignante ne peut laisser seule l'ATSEM, et donc ne peut se retrouver au portail. De fait, hormis sur le temps de décharge de la directrice (le vendredi), personne ne peut assurer le poste au portail.

Nous avons répertorié les différentes figures qui auraient pu physiquement tenir ce poste :

- Les **AVS** ne sont donc plus habilitées
- L' **EVS administrative** a des horaires de présence incompatibles
- Le **policier municipal** souhaite rester au niveau du parking qui présente pour lui d'avantage de visibilité
- Un **vigil armé** via une **agence de sécurité privée** à l'entrée pourrait répondre à l'obligation du poste. Cette solution reçoit cependant la réticence de plusieurs d'entre nous, pour la symbolique de l'arme et pour le principe. Nous préfererions trouver un consensus avec la mairie.

- **Les enseignantes** ont l'obligation de rester avec les ATSEM en classe,
- **La directrice**, et enseignante de Petite Section n'est disponible que sur son jour de décharge.

Nous avons donc réfléchi à des solutions de réorganisation « géographique » :

- **Accueil de deux classes par la même enseignante** : L'inspecteur de l'académie s'y oppose pour des raisons de risque sécuritaire
- **Accueil des enfants au portail** avec regroupement par classe dans la cours : le temps scolaire s'en retrouvera réduit car les enseignantes et ATSEM devront assurer les temps d'habillage et déshabillage de tous les enfants à la fois. De plus cette configuration implique probablement qu'il y ait une concentration de parents devant le portail, ce qui est interdit par le plan vigipirate .

Afin de résoudre au mieux cette question de sécurité prévue dans le plan Vigipirate et ordonnée par l'EN, nous avons sollicité le **référént sécurité** du département. Sa visite est prévue le **7/10** pour un état des lieux et prise de son avis, en présence de Mr Dronnet et Mme Jacquier.

Lors de la **réunion avec la mairie du 11/10** avec les directrices d'école, le référént sécurité, nous avons convenu de faire les propositions suivantes :

- Mise à disposition d'une **ressource supplémentaire** (personnes de la garderie ?,...) de la part de la mairie pour pallier à ce manquement
- Compromis avec **roulement organisé** entre différents encadrants. En effet, dans cette situation, nous estimons qu'il s'agit d'une **responsabilité partagée** entre la mairie (propriétaire des locaux) et l'équipe pédagogique (responsable sur le temps scolaire).

## ATSEM

Une ATSEM est en Arrêt Maladie depuis le 5 septembre.

La mairie nous dit ne pas vouloir la remplacer par souci d'équité avec les Marais où une ATSEM part à la retraite fin décembre. Selon nous cet argument ne tient pas car un départ à la retraite prévu fin décembre ne peut être comparé à un arrêt maladie imprévisible en début d'année scolaire.

La mairie dit ne pas voir la différence entre ces 2 situations.

Légalement il faut 1 ATSEM pour 2 classes.

Nous tenterons de demander une ATSEM Volante ou en CDD qui pourrait remplacer en cas de besoin.

## **INTERVENANTE MUSIQUE**

Mlle Chaperon a démissionné. La mairie n'a pas souhaité reprendre de remplaçante en se laissant le temps de réfléchir concernant le budget. Nous avons plusieurs pistes de réflexions que nous avons soumises à l'association de parents d'élèves de l'école des Marais.

## **COMMISSION PERISCOLAIRE**

Cette commission aura lieu le 13/10/16. Deux parents représentants par école sont conviés à y assister. Nous souhaitons y aborder les sujets suivants :

### **1-CANTINE :**

D'après le témoignage d' enfants, plusieurs parents soulignent encore des problématiques à propos de la qualité, la quantité, du choix, et du temps attribué au 2eme service.

Concernant le projet des nouveaux locaux de cantine, nous avons informé la mairie de notre intérêt pour cette démarche, et de notre souhait d'être associés aux étapes décisives (établissement du cahier des charges entre autres).

La mairie propose une réunion ultérieure dédiée à la présentation des plans et maquette, à laquelle 3 personnes par association pourra assister.

### **2-GARDERIE :**

Nous souhaitons aborder le sujet des activités proposées sur les temps de garderie (matin, midi et soir) et la possibilité de faire des propositions aux agents.

### **3-ENQUETE :**

Nous travaillons à l'élaboration d'une enquête de satisfaction concernant les temps périscolaires.

## **ELECTIONS DELEGUES**

Les élections s'organisent, avec la nécessité d'une personne présente par bureau de vote (une en maternelle et une en élémentaire) sur la matinée du 7 octobre.

## **ACTIONS**

Il y aura à nouveau deux ventes de fromages. Les commandes de la première vente débiteront après les vacances de la Toussaint pour une livraison début décembre.

Sur une idée originale d'une maman ingénieuse, nous innovons avec la vente de calendriers égayés des photos des enfants prises le jour du cross qui se déroulera le 8/11. Les familles recevront un mot d'information et leur demandant de signaler à l'APE leur refus que leur enfant soit photographié.

Nous souhaitons être actifs le jour du téléthon, avec entre autres un stand maquillage.

Un carnaval commun aux trois écoles symphorinoises devrait être organisé au printemps.

Nous prévoyons une réunion pour trouver une organisation commune et ludique à cet événement innovant.

Enfin, la kermesse aura lieu à Louise Labé. La date du 24/06 est en cours de validation.